RIEN N'EST PRÊT POUR LA REPRISE : EXERÇONS NOTRE DROIT DE RETRAIT!

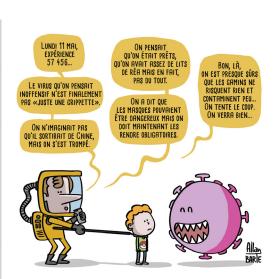
À SUD Éducation Alsace, nous n'avons pas plus d'éléments scientifiques que le gouvernement pour affirmer que le 11 mai, le 2 juin ou le 1er septembre permettrait de retrouver le chemin de l'école avec un minimum de risques individuels et collectifs. Même si la date du 11 mai est totalement illusoire, ce qui importe principalement ce sont les conditions de notre reprise. L'annonce de faire reprendre les plus jeunes élèves en premier partout, en instrumentalisant la question des inégalités scolaires, ou celle de n'accorder le chômage partiel qu'aux parents dont les enfants ne seraient pas accueillis dans leur école ne fait que confirmer la priorité que le gouvernement accorde à l'économie au détriment de la santé des personnels, des élèves et de leurs familles.

Pour Sud Education Alsace, les annonces gouvernementales de ce mardi 28 avril sont inacceptables. L'annonce de déconfiner et de réouvrir les écoles progressivement en fonction des départements «rouges» ou «verts» plus ou moins touchés par le Covid-19 implique de s'adapter au plus près des exigences du terrain et de sa diversité. Dans une région comme l'Alsace durement touchée par l'épidémie de Covid-19, la réouverture doit se faire sans précipitation vu l'état de saturation des hôpitaux publics engagés dans la lutte contre l'épidémie. De nombreux maires et médecins se sont d'ailleurs prononcés contre une réouverture des écoles et établissements avant septembre.

Pour Sud éducation Alsace, une réouverture, peu importe quand elle aura lieu, ne pourra se faire sans tenir compte d'un certain nombre de conditions.

1. VOLONTARIAT ET AŜA

Si la reprise devait avoir lieu, cela devrait se faire sur la base de personnels volontaires, en veillant à ce que des hiérarchies très zélées ne l'imposent pas aux personnels les plus précaires. Les personnels jusqu'à présent en ASA pour garde d'enfants, en accompagnement d'une personne vulnérable ou motifs de santé doivent y être maintenues. Toutefois, le risque est important même lorsqu'on vit sans conjointen i colocataire fragile, sans enfants, ... Cette période nous rappelle aussi qu'aucune personne n'est surhumaine. Elle génère donc beaucoup d'angoisses et l'administration doit tenir compte de tous les risques psychosociaux.



Sud éducation Alsace c/o Solidaires Alsace 1, rue Sédillot 67000 Strasbourg sudeducalsace@gmail.com -- www.sudeducalsace.info



2. LES GARANTIES SANITAIRES LES PLUS FORTES

Afin d'envisager sérieusement la réouverture des établissements et écoles, la mise à disposition de masques FFP2 pour tous les personnels et les élèves est nécessaire et non pas des masques lavables en machine. Ces masques doivent être distribués à l'entrée des établissements à chaque demi-journée afin de garantir le maximum de propreté.

Il est indispensable également de mettre à disposition du gel hydroalcoolique, du savon et des serviettes individuelles à usage unique dans tous les lieux sanitaires alors que cela manque encore dans de nombreux établissements.

4. LE NETTOYAGE RÉGULIER DES LO-CAUX

La réouverture des établissements devra s'appuyer sur un entretien régulier des locaux, ceci plusieurs fois par jour avec les produits adéquats pour éviter les contaminations par contact : poignées de portes, tables, matériel... Une augmentation du nombre des agents TOS doit être envisagée pour éviter l'épuisement de celles et ceux déjà présent • es.



3. UN DÉPISTAGE SYSTÉMATIQUE ET RÉGULIER DE L'ENSEMBLE DES PER-SONNELS ET DES ÉLÈVES

Dès lors que les écoles et les établissements accueilleront des personnels et des élèves, un dépistage systématique et régulier doit leur être proposé, dans le plus strict respect du secret médical, afin de permettre d'isoler et de prendre en charge rapidement celles et ceux qui auraient contracté la maladie. Des tests sérologiques devront aussi permettre de mieux identifier qui a été contaminé e et qui risque encore de l'être. Ces tests sont donc d'une grande importance avant la reprise mais aussi après c'est pourquoi ils doivent être produits en masse au besoin par la réquisition d'entreprises spécialisées.

5. FORMATION ET MATÉRIEL SANI-TAIRE

Tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre pour permettre d'organiser la reprise en présentiel dans des conditions sanitaires qui garantissent la préservation de la santé et la sécurité de tout le monde.

Tous les personnels doivent recevoir une formation sanitaire. Un temps de sensibilisation des élèves aux gestes sanitaires (utilisation des masques, lavage efficace des mains, évitement des contacts, limitation des manipulations superflues...) pourrait être mis en œuvre par la médecine scolaire. Des thermomètres frontaux électroniques doivent également être fournis à chaque établissement.

6. EFFECTIFS DANS LES CLASSES ET LES LOCAUX

L'effectif de 15 élèves par classe annoncé n'est ni réaliste, ni acceptable : il ne permettrait pas de respecter les mesures de distanciation physique pourtant fondamentales pour limiter la propagation de l'épidémie. Il en va de même pour les personnels en administration puisque les recommandations relatives aux surfaces minimales de travail sont rarement respectées. Les personnels sont les plus à même de jauger l'effectif que la superficie et l'organisation des locaux permettraient d'accueillir. Après cette longue période de confinement et avec l'arrivée du beau temps, nous pourrons tout aussi bien faire classe dehors, dans l'herbe, à l'ombre d'un arbre, et proposer des activités aux élèves dans des espaces plus grands.

7. SE DÉPLACER EN SÉCURITÉ

Chaque personnel et élève doit pouvoir bénéficier de conditions lui permettant de ne pas s'exposer davantage en empruntant les transports en commun : aide à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette, remboursement d'un abonnement pour l'utilisation de vélos en libre service, stationnement gratuit à côté du lieu de travail. Ces mesures visent également à protéger celles et ceux qui sont obligé·es de travailler dans les transports. Il semble dès lors préférable que les personnels ne pouvant se déplacer autrement puissent rester chez elles.

8. UN PLAN DE SUIVI SANITAIRE

Le recrutement d'infirmiers.ères scolaires à temps plein pour chaque établissement sera nécessaire afin d'assurer un suivi régulier et quotidien des élèves alors que ces personnels manquent cruellement depuis trop longtemps dans nos établissements et écoles. Le renforcement de la médecine de prévention avec le recrutement de médecins s'impose.

Ces conditions pour organiser la reprise sont indispensables mais non exhaustives et c'est aux personnels au plus près de la réalité de leur terrain d'adapter et définir les modalités en AG ou en HMI avant la reprise ou le jour-même. Pour cela, les personnels peuvent s'appuyer sur tout les moyens qu'ielles jugeront nécessaire afin de documenter leur conditions de travail (RSST, RDGI, commission hygiène et santé, témoignages et enquêtes...) et justifier leur droit de retrait. Ne laissons pas la hiérarchie nous imposer ses conditions de réouverture!

Sud éducation Alsace sera particulièrement vigilant afin que chacune de ces conditions soit satisfaite. Sans cela, le ministère et le rectorat de Strasbourg mettraient encore davantage en danger les personnels, les élèves et leurs familles. On rappellera d'ailleurs que de nombreux établissements n'ont pas bénéficié de toutes les mesures d'hygène minimum avant leur fermeture.

Mais remarquons que reprendre en suivant toutes ces précautions, cela signifierait au mieux donner un jour de classe par semaine à nos élèves, donc 8 jours de classe pour finir l'année scolaire. Comme plusieurs autres acteurs de la Santé (INSERM, Conseil de l'Ordre des médecins, Conseil scientifique le 20 avril), nous pensons que les écoles devraient rester encore fermées. 8 jours de classe, est-ce vraiment un enjeu éducatif par rapport au risque de relancer une deuxième vague épidémique, alors que l'Institut Pasteur a démontré que les établissements sont des lieux de transmission du virus.

Sud éducation Alsace exige que les cours ne reprennent que lorsque toutes ces conditions seront réunies.

Dans l'hypothèse où cela ne serait pas le cas, Sud Education Alsace appelle les personnels à faire un **usage massif de leur droit de retrait** et mettra ses ressources juridiques et syndicales ainsi qu'un préavis de grève à leur disposition (en complément du droit de retrait si l'employeur le conteste) afin de protéger leur santé.

En cas de doute il convient de contacter son syndicat Sud éducation mais ce n'est ni au ministre, ni au rectorat et encore moins aux chef fes de service de dire que le droit de retrait n'est pas valable.

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

L'employeur, en l'occurrence le ministère de l'éducation nationale, doit prendre ses responsabilités et tout faire pour protéger la santé des personnels comme l'y contraint l'article L4121-1 du Code du travail mais aussi celle des usagers. Il a en la matière une forte obligation de moyens (et une obligation de résultat) comme le rappellent les jugements qui ont été prononcés contre La Poste et Amazon les 9 et 24 avril 2020. Il est de son obligation de prévenir l'ensemble des risques y compris psychologiques et d'évaluer minutieusement chacun d'entre eux et de les consigner dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels).

DE LA REPRISE AU «MONDE D'APRÈS»...

EXAMENS ET PROGRAMMES

Jean-Michel Blanquer a annoncé que les examens nationaux seraient validés sous la forme d'un contrôle continu dont les modalités ne sont toujours pas définies et de maintenir l'oral de français en première. Compte tenu de la crise sanitaire dont nul ne peut dire quand elle se terminera et d'une année scolaire fortement perturbée, SUD éducation exige :

- la validation de tous les examens (CFG, DNB,
 CAP, BEP, Baccalauréat, BTS) sans condition pour tou·te·s les inscrit·es (tout en autorisant le redoublement pour celles et ceux qui le souhaiteraient);
 - la suppression des E3C;
 - l'annulation de l'épreuve anticipée de français;
- la neutralisation du troisième trimestre dans tous les établissements;

De plus, finir les «programmes» n'a aucun sens, vu le nombre d'élèves pour lesquel·les la «continuité pédagogique» n'était qu'une formule creuse. Nous devons nous préoccuper avant tout du lien social et de l'humain. Il n'est donc pas impératif de travailler à la fois en présentiel et à distance.

DES MESURES D'URGENCE DANS L'ÉDUCATION!

Se préoccuper des inégalités lors d'une période de crise ne suffit pas. Le gouvernement doit entendre nos revendications et y répondre par la création massive de postes d'enseignant es dans le premier et le second degré, dans les administrations, dans les vies scolaires, les services sociaux et de santé (infirmièr-es et médecins) ainsi que chez les agents techniques.

Cela passe aussi par la titularisation de tou.te.s les stagiaires et contractuel.le.s sans conditions.

Face à l'ampleur de cette crise sanitaire, sociale et politique, il est urgent de donner aux services publics les moyens d'assurer leurs missions.

UN GOUVERNEMENT SOLIDAIRE, VRAI-MENT ?

Le gouvernement fait mine de découvrir les inégalités scolaires et sociales dans une période où celles-ci sont exacerbées. Ce discours n'est qu'un leurre et la politique éducative du ministre Blanguer le montre bien : réforme des lycées et du bac, réforme de Parcoursup, suppression de postes et diminution du budget du fonds social, ... Ces mesures renforcent le tri social et les inégalités à l'école. Le gouvernement utilise les inégalités comme un paravent et fait culpabiliser les enseignant es, qui s'en préoccupent toute l'année, en faisant appel à leur sens du civisme pour lutter contre ce qu'il continue lui-même à aggraver par exemple en supprimant cette année des postes en éducation prioritaire à Strasbourg. Les dernières annonces révèlent que ces décisions ne visent qu'à remettre les parents au travail. Les premiers de cordée qui nous gouvernent ont donc comme seules préoccupations de faire repartir la croissance économique et maintenir l'ordre social, aussi inégalitaire soit-il.

Beaucoup de personnels se sont investis massivement pour faire en sorte qu'un maximum d'élèves gardent le lien avec l'école. D'autres ont montré leur solidarité en se portant volontaires pour accueillir les enfants des personnels soignants, en participant aux maraudes à destination des plus précaires, en aidant leur voisin.es...

La solidarité ne consiste pas à pallier les inégalités créées et aggravées par les gouvernements successifs quand ceux-ci l'exigent. Il s'agit d'un vrai projet de société que nous devons bâtir dans nos écoles, dans nos quartiers et dans nos villes/villages. Construire le «monde d'après» passe par une réappropriation de nos conditions de vie et nos conditions de travail et cela doit commencer par ne pas se laisser imposer les conditions de la reprise.

Dès à présent, il faut que la rentrée soit préparée avec sérieux, non seulement sur le plan des garanties sanitaires mais également par la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'éducation et la construction du «monde d'après»!



